

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 8 juin 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité ENDOCRINOLOGIE-DIABÉTOLOGIE-NUTRITION

(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	AHOUDJINO	Marie-Jésus
2	BENYOUB	Safia Faiza
3	MINKAILOU	Mahamadou
4	SAOUDI	Zaina
5	TELCIDE	Roosler Billy

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 22 juin 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice